

Ce qu'est la médiation

La médiation est **une aide à la résolution équilibrée d'un conflit entre parties**, une facilitation de la négociation entre les parties en vue de rechercher un accord mutuellement satisfaisant ; si besoin, **elle vise aussi à rétablir des relations utiles dans le futur**

Un processus **volontaire**, avec des parties toujours **libres d'arrêter** et conservant le contrôle de la décision finale

Un processus **confidentiel**, qui implique l'engagement sur ce point du médiateur et des parties

Peut comporter des interruptions de séance permettant la réflexion, la concertation, à la demande des parties ou du médiateur

Peut comprendre des entretiens séparés entre une partie et le médiateur à la demande de l'une ou de l'autre

Repose sur **plusieurs étapes qui seront expliquées**

Tout cela est garanti par le médiateur qui, pour sa part, est indépendant par rapport aux parties, neutre sur le fond, impartial quant aux personnes.

Ce que la médiation n'est pas

La médiation n'est pas un espace de plaidoirie, d'arbitrage, ou de jugement

La médiation ne consiste pas à présenter ses arguments comme devant un tribunal où le tiers détermine qui a tort ou raison